

Conditions de travail : les porcs de l'angoisse pour un ouvrier agricole

samedi 14 septembre 2013, par [ROBERT-DIARD Pascale](#) (Date de rédaction antérieure : 12 septembre 2013).

Dans la presse, on appelle cela « des insolites ». Du menu fretin ramené dans les filets de l'actualité, sur lequel le regard s'arrête. On lit, on s'étonne, on sourit, et, le plus souvent, on passe à autre chose. « Quand le cochon rend sourd », disait le titre. L'histoire d'un ouvrier porcher atteint de surdit , qui poursuivait son employeur devant le tribunal des affaires de s curit  sociale (TASS) du Jura,   Lons-le-Saunier, pour « faute inexcusable ».

Cette fois, on est all  voir et on a d couvert une vie. Celle d'un homme qui a cumul  pendant des ann es les m tiers de b cheron, d colleteur, scieur, livreur de s rum en tracteur et employ  de porcherie. En 2001, il devient porcher   plein temps.

Chaque jour, il prend sa voiture, parcourt les 200 kilom tres qui s parent les quatre centres dont il a la charge. Trois heures trente de route quotidiennes, 300 cochons   Saint-Pierre en Grandvaux, 1 500   Champagnole, 500   Chaux-Neuve, 200   Chapelle-des-Bois. De temps   autre, il donne un coup de main sur un cinqui me site, pour les 1 200 b tes de Grande-Rivi re. Soit, selon le calcul de l'inspecteur du travail, quatorze heures de travail par jour, dont pr s de la moiti  expos es au bruit infernal des cochons - pr paration de la soupe, alimentation, tatouage, d sinfection des cases, tri, chargement, d chargement - six jours sur sept auxquels il faut ajouter six   sept heures le dimanche.

En cas de besoin suppl mentaire, une alarme est reli e   la ligne t l phonique de son domicile. Ses outils de travail sont une brouette et une masse pour abattre les cochons. Pas de casque. Au bout d'un moment, il s'est de lui-m me achet  un pistolet d'abattage - on appelle cela un matador - « car il ne supportait plus de les tuer   la masse », dit encore le rapport de l'inspection de travail.

Tomb  gravement malade en 2008, il a  t  reconnu victime de pathologie professionnelle « *en lien direct avec son activit  de porcher* » et a d cid  de poursuivre l'entreprise qui l'employait. Il a acquitt  un peu moins de 200 euros de cotisation   la F d ration nationale des accident s du travail et des handicap s (FNATH) du Jura pour  tre d fendu devant le tribunal des affaires de S curit  sociale. La juriste qui s'occupe de lui, Annick Ragueneau, est une petite femme brune et souriante qui en a vu d'autres, « *mais l , c'est quand m me vraiment trop* », dit-elle. Mercredi 11 septembre, la justice lui a donn  raison.

« Dignit  humaine »

Dans la petite salle d'audience du tribunal aux affaires de S curit  sociale de Lons-le-Saunier, le pr sident en robe, entour  de ses deux assesseurs en civil - un repr sentant des salari s, un autre des employeurs - a lu avec gravit  le jugement qui condamne la soci t  Pelizzarri pour « *faute inexcusable* ». « *Les limites d'exposition au bruit ont  t  largement d pass es* », dit le juge qui d nonce la « *carence totale de l'entreprise* »,  num re ses manquements et reprend, en les d tachant, les mots du rapport de l'inspection du travail. « *Ses conditions de travail  taient incompatibles avec la dignit  humaine.* »

L'ancien ouvrier porcher n' tait pas l  pour entendre le jugement, il est trop gravement malade. Il a

59 ans, il ne travaillera plus. Il s'appelle Serge, Serge Personeni.

Pascale Robert-Diard

P.-S.

* LE MONDE | 12.09.2013 à 15h12.

* Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous abonnant à partir de 1€ / mois | Découvrez l'édition abonnés.